

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 27 septembre 2021 à 20h00 en la Mairie de Rittershoffen

Présents : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry et Rohrbacher Patrick *Adjoints*.
Diho Catherine, Printems Florine, Schmidt Christine, Andler Mathieu, Durst Jean-Jacques,
Fischer Damien, Klein Sébastien, Vonau Fabrice et Wohlhuter Olivier.

Excusés : Sattler Annick, Kern Marc.

Absent en début de séance (2 premiers points): Stoehr Cédric.

Secrétaire : Rohrbacher Patrick.

Le compte-rendu comporte : 2 pages.

La réunion démarre à 20h00 et se termine à 22h30.

Rajout du point 3 : modification allégée du PLUI. Les autres points se décalent d'un rang.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 30 août 2021.

Lecture du compte-rendu par Hoffmann Thierry. **VOTE** à l'unanimité pour la validation.

2. Modification allégée du PLUI – station d'épuration de Hoffen.

La station d'épuration se trouve sur le banc communal de Rittershoffen. La modification implique les parcelles situées entre la station d'épuration et la route. Toutes les communes de la CCOF doivent se prononcer à ce sujet afin de permettre l'agrandissement de la structure.

VOTE à l'unanimité en faveur de la modification allégée du PLUI.

Arrivée de Stoehr Cédric.

3. Modification allégée du PLUI.

Il s'agit de l'extension de la maison avec transformation de l'existant de la famille Itzel Christophe. Le projet consiste en un réaménagement d'un mur de soutènement fissuré par la poussée, en mur de construction pour éviter que le phénomène ne se reproduise ; et du réaménagement de la terrasse existante qui se trouve au-dessus. La zone de travaux avait été classée en verger, mais pour régulariser la situation, la bande concernée devra être classée en zone constructible. Cette modification allégée du PLUI pourrait se faire en même temps que celle du projet de Walter Rémy, pour réduire les coûts.

VOTE à l'unanimité en faveur de la modification allégée du PLUI.

4. SCR : filet pare-ballons et robots de tonte.

Pour le filet pare-ballons, le SCR a une préférence pour Casal Sport dont le devis reste à venir. Il comprend un grillage rigide permettant de durer dans le temps. Le devis devrait se situer autour de 6000 € dont 30% à charge de la Commune.

VOTE oui à l'unanimité sous réserve de la vérification du montant.

Pour les robots de tonte, il y a 3 devis.

La société Ruffenach, marque Kubota avec 2 grands robots pour les deux terrains et les deux triangles attenants délimités avec un fil périphérique pour un montant de 22 000 € TTC.

La société Niess, marque Husqvarna avec 2 petits robots pour les deux terrains et les deux triangles attenants délimités par une station de référence pour un montant de 13 006,49 € TTC comprenant 5 ans d'entretien.

La société Novatch, marque Belrobotics avec 2 grands robots pour les deux terrains et les deux triangles attenants délimités avec un fil périphérique pour un montant de 22 438,06 € TTC.

Peuvent se rajouter une assurance, et une batterie de 400 € après 5 ans, sachant que la durée de vie des robots est d'environ 10 ans.

Le SCR mettrait en place les plateformes en béton et prendrait le raccordement électrique et la consommation à leur charge.

La subvention de la Région Grand Est serait d'environ 57%.

VOTE 9 voix pour l'offre de la société Niess, 4 abstentions.

Suite à ces investissements, les subventions de la Commune en faveur du SCR seraient bloquées pendant 7 à 8 années par la règle qu'est de 1 000 € de subventions par an. Le SCR devra valider ce blocage.

5. Choix société de nettoyage école + mairie ; salle des fêtes.

M. Bouterfa de la société Osmose avait été choisi pour ses tarifs avantageux de micro-entrepreneur. Il ne pourra plus accomplir l'intégralité de la tâche confiée, pour des raisons de garde d'enfant. Il faut trouver une autre entreprise pour l'école primaire. M. le Maire va voir avec l'entreprise GSF implantée à Beinheim, pour prendre le relai sur l'année scolaire en cours, mais aussi avec la société Onet.

6. Tarif occupation de la bibliothèque par des cours de l'université populaire.

L'université Populaire souhaite organiser des cours de couture à la bibliothèque, 8 élèves + la professeure. Les cours ont lieu le vendredi soir, ce qui n'est pas compatible avec les locations de la salle des fêtes. Le tarif de location est de 7,50€ de l'heure à la salle des fêtes ; pour la bibliothèque le tarif souhaité par l'UP est de 10 € pour 2 heures.

VOTE à l'unanimité : 10€ la séance de 2heures.

7. Voirie - circulation.

L'étude en cours n'est pas finalisée ; elle le sera d'ici fin octobre. Par contre l'étude du trafic et l'évaluation de la vitesse sont réalisés. La commune se positionnera dès la fin de l'étude et la présentation des résultats, sur les éléments à mettre en place, leur chiffrage et leur cadencement.

8. Piste cyclable Betschdorf – Rittershoffen.

Elle sera réalisée en 2023. Ce sera une voie cyclable partagée entre les engins agricoles et les cycles. La partie délicate de l'aménagement se situe entre le monument aux morts et le calvaire à côté de la maison Graff, pour éviter le passage des voitures.

9. Démission du poste d'adjoint.

Le 2ème adjoint au maire, Patrick Rohrbacher, présente sa démission pour des raisons professionnelles. Il restera membre du Conseil Municipal.

10. Divers

- Réunion PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) : elle a eu lieu le 11 septembre à la salle des fêtes. Il s'agissait d'une location exceptionnelle pour un montant de 900 € comprenant les 2 salles et la présence de Pascal, notre ouvrier communal, pour l'intendance technique.
- Embellissement du village : Les fleurs autour du parking de la salle des fêtes ont été mises en place et sont entretenues par Marie-Andrée Meyer. Les terrains de tennis sont entretenus par Olivier Kennel. Un panier garni leur sera remis en fin d'année pour les remercier. Christine Schmidt a fait des recherches pour la confection de décorations de Noël et les a soumis au Conseil Municipal. Il reste à définir une équipe pour la réalisation et la mise en place.
- Vidéosurveillance : un équipement de surveillance pourrait être mis en place pour éviter les dégradations ou dépôts sauvages. K3E propose un devis de 9 307 €. La région Grand Est subventionne à hauteur de 50%. Il est convenu de voir avec la Commune de Bestchdorf qui dispose d'un tel équipement.